

La Dépaysante

La Charte

I Charte générale de La Dépaysante

A. Orientations

1. Pratiques - La Dépaysante soutient des pratiques de production et de transformation de produits alimentaires qui soient respectueuses des humains qui travaillent, de ceux qui mangent, de leur lieu de vie au sens le plus large, et des relations qui s'établissent entre ces trois éléments.

2. Remise en question des pratiques - Chaque producteur/trice s'engage à remettre en question et faire évoluer ses pratiques, et donc à s'informer sur les évolutions de son activité et à échanger avec les autres membres.

3. Solidarité - L'entraide et la solidarité sont des valeurs centrales des membres de la dépaysante.

4. Local et territoire - Notre activité s'inscrit dans une dynamique de territoire qui vise à soutenir l'économie locale, limiter notre impact sur l'environnement et favoriser les échanges entre les humains qui y vivent. Pour cela:

- Nous limitons volontairement le rayonnement géographique de nos activités à une cinquantaine de kilomètres autour de Tulle.

- Nous veillons à ce que nos structures/nos fermes restent à "taille humaine". A ce titre, le critère de transmissibilité est un moyen objectif auquel il est possible de se référer pour en juger.

- Lorsque le choix est possible, l'association se tournera toujours de préférence vers des solutions locales.

- Nous souhaitons collaborer avec les structures similaires existantes ou à venir, voire à favoriser leur émergence

De plus, nous avons pour objectif de partager nos ressources, forcément limitées, sur le territoire que nous habitons.

5. Écologie - Nous sommes conscients de l'urgence écologique majeure. Ainsi nos décisions associatives et professionnelles ont toujours l'ambition de tendre vers la sobriété énergétique et la limitation des émissions de gaz à effet de serre, en fonction de nos connaissances sur le sujet. Dans ce cadre, les savoir-faires, les outils, les techniques et les approvisionnements qui sont économes en ressources sont toujours recherchés et privilégiés.

6. Labels - Nous considérons les labels (AB, Nature et Progrès, Bio cohérence,...) comme des inspirations sur lesquels nous pouvons prendre appui. Nous ne souhaitons cependant pas nous y limiter en n'acceptant uniquement des productrices/teurs qui y adhèreraient.



La Dépaysante

La Charte

7. Autogestion - L'association prône un mode de gouvernance horizontal en autogestion. Les décisions sont prises au terme d'un processus visant à trouver un consensus, c'est à dire en l'absence d'objection de la part de n'importe lequel de ses membres actifs. L'association prône la confiance, l'écoute et l'ouverture entre ses membres, l'initiative et le droit à l'erreur.

8. Absence d'intermédiaires - L'association se fait fort de conserver une relation directe entre ceux qui produisent et/ou qui cuisinent et ceux qui mangent, humainement et économiquement. En effet, l'ensemble des activités de la vie de l'association sont effectuées de manière bénévole. De ce fait, le prix payé pour un produit/repas est directement reversé aux producteurs/cuisiniers moins 5 % laissé à l'association pour ses frais (essence des bénévoles, petit matériel,...).

B. Les membres

9. Engagement - L'engagement au sein de La Dépaysante implique la signature et le respect de sa charte.

10. Participation - Les membres peuvent participer à l'ensemble des activités et discussions de l'association s'ils le souhaitent, et en proposer des nouvelles. Chaque membre est libre d'adapter son niveau d'engagement en fonction de ses disponibilités et de ses envies afin que la vie de l'association reste durablement joyeuse et malicieuse.

11. Intégration dans l'association - Au cours de la phase d'intégration, chaque membre sera visité sur son lieu de travail par au moins deux membres de l'association dans le but de voir et de discuter sans jugement de ses pratiques. Celles/ceux qui pratiquent une activité similaire ou comparable, s'il y en a, sont incités à participer à cette visite. La décision d'intégrer ou non un nouveau membre est ensuite une décision d'association qui se fait en l'absence d'objection des membres déjà présents, et sur la base des propos rapportés de la visite.

12. Concurrence/doublons entre productrices.teurs - La Dépaysante ne considère pas les doublons (productrices/teurs exerçant une activité similaire) comme particulièrement problématique. En effet, nous reconnaissons que si la concurrence existe, nous préférons donner la priorité à la synergie que crée un groupement de productrices.teurs, artisans et cuisiniers. Cet esprit d'ouverture nous conduit à ne pas limiter à priori le nombre de membres exerçant la même activité par peur d'une concurrence potentielle, mais au contraire d'accueillir au cas par cas la nouveauté dans une logique de réseau et de territoire.



La Dépayssante

La Charte

13. Transparence - L'association souhaite garantir la transparence sur les produits qu'elle propose et les pratiques qu'elle met en avant. De ce fait:

a. Pour chaque membre actif

- Chaque membre actif doit mettre en œuvre les moyens de rendre ses pratiques transparentes aux yeux des consommateurs, en renseignant une fiche de présentation sur le site internet ainsi que sur l'interface de vente.

- Parallèlement, chaque membre actif doit remplir une présentation écrite de ses pratiques qui sera discutée et archivée par La Dépayssante lors de sa demande d'entrée dans l'association.

- La présence de chaque membre actif est exigée lors d'une réunion annuelle au cours de laquelle il/elle présente aux autres ses pratiques, ce sur quoi il s'est engagée à évoluer et où en sont ces évolutions.

b. A terme

- S'il apparaît à terme qu'un ou plusieurs aspects de l'activité ne sont pas compatibles avec la charte mais qu'il y a une volonté d'évoluer dans un sens favorable, une visite est organisée prioritairement pour bien cerner les aspects à faire évoluer et fixer des objectifs. Un délai d'une année est laissé avant l'organisation d'une nouvelle visite.

- L'absence de mise en œuvre de moyens pour entrer en conformité avec les engagements de la charte doit normalement, et après discussion sympathique, entraîner la démission du membre concerné. Le cas échéant, en l'absence de terrain d'entente, le reste des membres actifs peuvent prononcer l'exclusion du membre de La Dépayssante, en l'absence d'objections. Une exclusion n'est jamais définitive.

